



## NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023

15 juin 2023

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Structure de l'entreprise</b> .....	<b>3</b>
1.1 Nom, adresse et constitution .....	3
1.2 Filiales et liens intersociétés .....	4
<b>2. Description des activités</b> .....	<b>4</b>
2.1 Aperçu des activités .....	4
2.2 Secteur de l'aérospatiale .....	4
2.3 Décentralisation des activités .....	8
2.4 Ressources humaines .....	9
2.5 Questions d'ordre environnemental .....	9
2.6 Santé et sécurité .....	10
2.7 Facteurs de risque .....	10
<b>3. Développement général des activités au cours des trois derniers exercices</b> .....	<b>10</b>
<b>4. Dividendes</b> .....	<b>11</b>
<b>5. Structure du capital</b> .....	<b>11</b>
<b>6. Marché pour la négociation des titres</b> .....	<b>12</b>
<b>7. Actions assujetties à une restriction contractuelle à la libre cession</b> .....	<b>13</b>
<b>8. Administrateurs et hauts dirigeants</b> .....	<b>14</b>
<b>9. Intérêts des experts</b> .....	<b>15</b>
<b>10. Le comité d'audit</b> .....	<b>15</b>
<b>11. Poursuites</b> .....	<b>18</b>
<b>12. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes</b> .....	<b>18</b>
<b>13. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres</b> .....	<b>19</b>
<b>14. Contrats importants</b> .....	<b>19</b>
<b>15. Renseignements complémentaires</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe A – Mandat du comité d'audit</b> .....	<b>20</b>

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans les rubriques « Description des activités » et « Développement général des activités au cours des trois derniers exercices » de la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement, aux activités et aux occasions futures de la Société. Tout autre énoncé à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques peut constituer un énoncé prospectif. L'emploi de termes comme « viser », « anticiper », « hypothèse », « croire », « continuer », « s'attendre à », « envisager », « prévision », « orientation », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « prévoir », « devoir » ainsi que des formes conditionnelles et futures de ces verbes et d'autres termes et énoncés semblables visent à signaler ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent substantiellement de ceux exprimés par ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont raisonnables, mais elle ne peut être certaine que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. À moins d'une exigence contraire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Ces énoncés ne sont donnés qu'à la date de la présente notice annuelle. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque » pour des renseignements portant sur les risques inhérents et les incertitudes se rapportant aux attentes futures. Ces facteurs de risques ne devraient pas être considérés comme exhaustifs.

Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment des hypothèses concernant :

- la chaîne d'approvisionnement, l'industrie aérospatiale et l'économie en général;
- l'incidence de la conjoncture économique générale mondiale;
- la situation de l'industrie, y compris les modifications apportées aux lois et aux règlements;
- le niveau de concurrence;
- la pénurie de personnel ou de gestionnaires qualifiés;
- la disponibilité des marchandises et les fluctuations de leurs prix;
- le rendement financier et opérationnel des fournisseurs et des clients;
- les variations des taux de change ou d'intérêt;
- l'incidence des politiques comptables établies par les autorités de normalisation internationales.

## Devise

Dans la présente notice annuelle, toutes les sommes sont libellées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

## 1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Nom, adresse et constitution

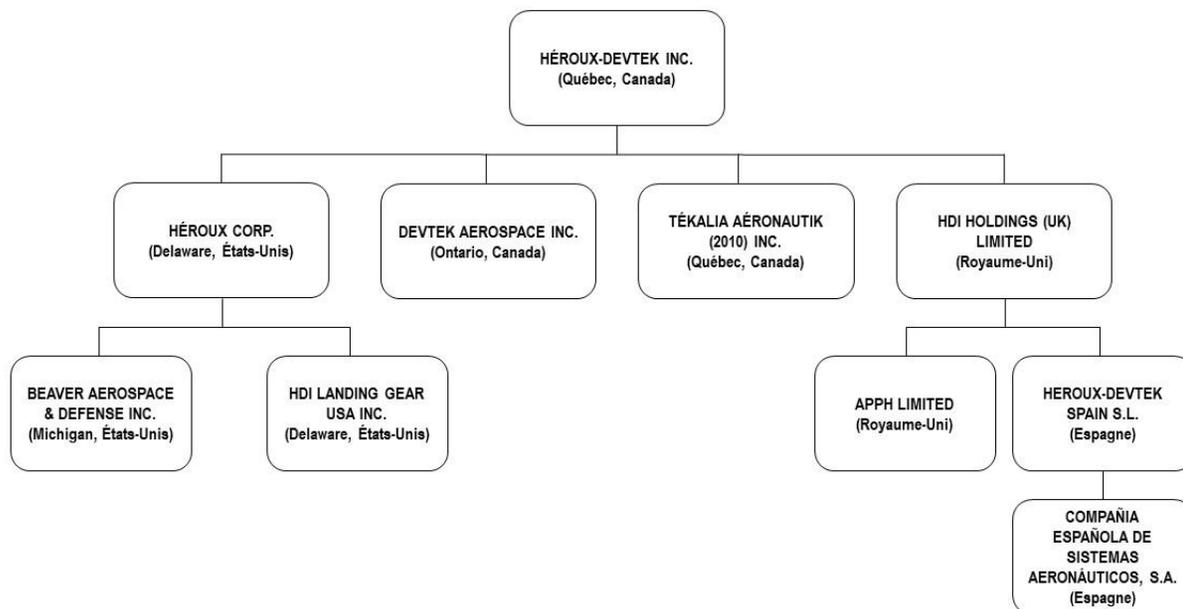
Héroux-Devtek Inc. (la « **Société** » ou « **Héroux-Devtek** ») a initialement été constituée le 17 mars 1942 au moyen de lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous le nom de Héroux Machine Parts Limited. Les lettres patentes supplémentaires modifiant notamment les pouvoirs d'emprunt, le nom et le capital-actions de la Société ont été émises le 6 juillet 1943, le 17 août 1947, le 13 mars 1967, le 25 mai 1978 et le 15 décembre 1978. La Société a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 septembre 1982. La Société est désormais assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) qui est entrée en vigueur le 14 février 2011.

Le 26 juin 1985, la Société a fusionné avec 2320-4894 Québec inc., société de gestion constituée par les deux membres de la haute direction de la Société à cette époque, Gilles Labbé et Sarto Richer, dans le cadre de la vente par Bombardier Inc. de ses actions dans la Société. En juin 2000, la Société a annoncé qu'elle avait mené à bien son offre publique d'achat visant la totalité des actions de Devtek Corporation (« **Devtek** »), société ouverte dont les actions étaient cotées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). Devtek était un fabricant de systèmes, d'ensembles et de composants destinés à l'industrie aérospatiale établi à Toronto. Après cette acquisition, des statuts de modification ont été déposés le 8 septembre 2000 afin de remplacer la dénomination de la Société par sa dénomination actuelle à compter du 12 juin 2000.

Le bureau principal et siège social de la Société est situé au 1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 600, Tour Ouest, Longueuil (Québec) J4K 5G4. L'exercice de la Société se termine le 31 mars. À moins d'indication contraire, les termes « Société » et « Héroux-Devtek » employés ci-après font référence à Héroux-Devtek Inc. et à ses filiales.

## 1.2 Filiales et liens intersociétés

L'organigramme suivant présente la structure simplifiée de la Société et de ses filiales, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement. Les filiales dont le nom ne figure pas ci-après sont des entités de portefeuille ou des entités inactives qui ne génèrent aucun revenu d'exploitation ni ne détiennent aucun actif d'exploitation.



## 2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

### 2.1 Aperçu des activités

La Société est une société internationale spécialisée dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de trains d'atterrissage, d'actionneurs hydrauliques et électromécaniques de commandes de vol, de vis à billes sur mesure et de composantes critiques. La Société a également bâti une équipe d'ingénierie de conception chevronnée et reconnue. Héroux-Devtek est la troisième société en importance de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale selon les ventes, assurant l'approvisionnement des secteurs des marchés de l'aviation civile et de la défense.

### 2.2 Secteur de l'aérospatiale

Le secteur de l'aérospatiale est divisé en deux marchés principaux : le secteur de l'aviation civile et le secteur de la défense. Les avions militaires sont pour leur part fabriqués par bon nombre des mêmes fabricants d'équipement d'origine (les « FEO ») que ceux qui fabriquent les avions commerciaux, mais ces avions sont principalement vendus à des gouvernements.

Bien que, dans l'ensemble, les principaux clients de Héroux-Devtek sont des FEO, sur le plan de l'équipement d'origine, il reste que la demande pour des aéronefs fluctue en fonction de divers facteurs. La demande pour des avions commerciaux et d'affaires est prévisible en fonction des voyages effectués et du produit intérieur brut (« PIB »), tandis que la demande pour des avions militaires est tributaire du contexte géopolitique et des budgets liés à la défense.

*Les voyages reprennent et les dépenses en matière de défense augmentent sur fond de tensions géopolitiques accrues*

Par suite de l'élimination par plusieurs pays des restrictions au voyage liées à la COVID au début de 2022, le trafic mondial de passagers a connu une forte reprise l'an dernier. Les passagers aériens internationaux sont revenus en grand nombre, soit plus du double des niveaux des années antérieures, et ce, malgré des conditions de voyage plus difficiles<sup>1</sup>. La demande des consommateurs a mis en évidence la résilience du secteur des transporteurs aériens, malgré des billets au prix plus élevé et les longs temps d'attente aux aéroports en raison des restrictions de capacité et des retards à remettre en place une infrastructure en soutien des voyages aériens à l'échelle mondiale comparable à celle qui existait avant la COVID.

<sup>1</sup> Source : La reprise du trafic de passagers se poursuit en décembre 2022 et sur l'ensemble de l'année, IATA, publié le 6 février 2023

Pendant ce temps, les dépenses en matière de défense ont poursuivi leur progression en 2022, en croissance pour une huitième année de suite. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a attiré l'attention sur le potentiel de conflits militaires et a amené de nombreux pays à augmenter leurs dépenses militaires considérablement, certains de ceux-ci annonçant des projets à long terme pour augmenter le budget de leurs dépenses sur des périodes pouvant atteindre une décennie.

#### *Un milieu de production subissant les effets des problèmes d'approvisionnement et de l'inflation*

Ces rebondissements positifs au chapitre des voyages aériens commerciaux et des dépenses en matière de défense à l'échelle mondiale ont fait croître les carnets de commandes des fabricants d'aéronefs et des fournisseurs du secteur, lesquels se sont approchés de niveaux records, assurant ainsi un bel avenir au secteur au cours des années à venir. Cependant, le milieu de production aérospatiale a connu une année difficile en 2022. La Russie et l'Ukraine sont d'importants producteurs de métaux rares essentiels à des composants aérospatiaux critiques, notamment le titane. En raison du conflit entre les deux pays, les délais d'approvisionnement de ces métaux rares ont augmenté considérablement en 2022, limitant leur disponibilité et obligeant la chaîne d'approvisionnement du secteur aérospatial à engager des coûts et à subir des inefficiences en raison de pénuries et d'efforts visant à trouver et à autoriser de nouvelles sources.

Les coûts de l'énergie ont fortement augmenté en conséquence du conflit entre la Russie et l'Ukraine également, particulièrement en Europe, où de nombreux pays s'efforcent de trouver des approvisionnements en énergie de rechange pour remplacer le pétrole et le gaz en provenance de Russie. La baisse de l'approvisionnement et la redistribution de la demande vers d'autres sources ont fait monter les prix et contribué aux pressions inflationnistes globales influant sur les coûts de production.

En Amérique du Nord, les mesures de stimulation du gouvernement combinées aux perturbations des chaînes d'approvisionnement et à la forte demande de la part des consommateurs ont entraîné une inflation de plus de 6 %, soit un écart important par rapport à l'environnement inflationniste relativement faible de la décennie précédente.

Enfin, les banques centrales partout dans le monde ont augmenté les taux d'intérêt de référence dans le but de réduire les pressions inflationnistes, augmentant ainsi le coût du capital pour les entreprises endettées et plaçant à risque certains fournisseurs fragiles sur le plan financier. Il est prévu que les chaînes d'approvisionnement continueront d'être aux prises avec des difficultés pendant toute l'année.

#### *Secteur de l'aviation civile*

##### Transport de passagers

Selon les données de l'Association du Transport Aérien International (« IATA »), le trafic mondial de passagers en 2022 (mesuré en passagers-kilomètres payants) a augmenté de 64,4 % comparativement à celui de 2021<sup>2</sup>. Le trafic pour l'ensemble de l'année 2022 correspondait à 68,5 % de ce qu'il était avant la pandémie (2019). Dans ce contexte, le trafic international en 2022 a augmenté de 152,7 % par rapport au niveau de 2021 et a atteint 62,2 % du niveau qu'il avait en 2019.

##### Carnet de commandes mondial et perspectives à long terme

À l'échelle mondiale, le carnet de commandes d'avions civils comptait 11 817<sup>3</sup> avions à la fin de décembre 2022, une baisse de 3,2 % par rapport aux commandes à la même date l'an dernier, mais représentant tout de même plusieurs années de production aux taux actuels. Les livraisons ont totalisé 1 185 avions civils, soit une augmentation de 24,6 % par rapport à 2021, à mesure que les capacités de production se sont améliorées après la levée des restrictions applicables pendant la pandémie. Selon les projections de Boeing, il faudra à l'industrie mondiale de l'aviation un total de 41 170 avions neufs au cours des 20 prochaines années pour répondre à la demande croissante et améliorer l'efficacité énergétique de la flotte aérienne mondiale. Il est estimé que les avions monocouloirs compteront pour environ 75 % de ce total, tandis que les gros-porteurs devraient représenter une proportion d'environ 18 %<sup>4</sup>.

##### Jets d'affaires

À l'égard des incidences de la COVID-19, contrairement au marché des gros-porteurs commerciaux, la livraison de jets d'affaires a affiché une résilience remarquable. Les fabricants de jets d'affaires ont réussi à livrer un total de 712 unités en 2022, soit une augmentation marginale de seulement deux unités comparativement à 2021. Il faut toutefois noter que leurs facturations collectives ont connu une augmentation considérable de 5,8 %, soit une somme de 22,9 milliards de dollars américains en 2022<sup>5</sup>.

La publication Global Business Aviation Outlook de Honeywell prévoit une augmentation de la demande pour les jets d'affaires neufs. Selon la prévision, entre 2023 et 2032, jusqu'à concurrence de 8 500 livraisons de jets d'affaires neufs sont prévues, ayant une valeur estimative de 274 milliards de dollars américains. Ces données témoignent d'une augmentation considérable de 15 % tant au chapitre des livraisons qu'à celui des dépenses comparativement à la prévision sur dix ans correspondante faite il y a un an<sup>6</sup>.

<sup>2</sup> Source : La reprise du trafic de passagers se poursuit en décembre 2022 et sur l'ensemble de l'année, IATA, publié le 6 février 2023

<sup>3</sup> Source : Airbus and Boeing Report December and Full-Year 2022 Commercial Aircraft Orders and Deliveries, publié le 16 janvier 2023

<sup>4</sup> Source : Commercial Market Outlook 2021–2040, Boeing, publié le 16 juillet 2022

<sup>5</sup> Source : GAMA Releases 2022 Aircraft Shipment and Billing Report, GAMA, publié le 22 février 2023

<sup>6</sup> Source : Honeywell Forecast Shows Strong Growth For Business Aviation As Purchase Plans Increase Sharply, Honeywell, publié le 16 octobre 2022

### Fret aérien

La demande mondiale de fret aérien était en recul en 2022 par rapport aux niveaux de 2021 qui étaient inhabituellement élevés en raison de la COVID-19; cependant, dans l'ensemble, les niveaux s'approchaient du rendement en 2019. Pendant toute l'année, la demande mondiale, mesurée en tonnes-kilomètres de fret, a diminué de 8,0 % comparativement à 2021, avec une diminution encore un peu plus importante de 8,2 % pour ce qui est des activités internationales. Par comparaison avec 2019, la diminution dans la demande mondiale et internationale de fret aérien s'est chiffrée à 1,6 %<sup>7</sup>.

Boeing prévoit que le fret aérien connaîtra une croissance de plus de 60 % d'ici 2041, ce qui suppose un taux composé moyen de 4,1 % par année, soit une révision à la hausse de 0,1 % par rapport à ses prévisions de 2021. Elle estime que la croissance robuste du marché en Extrême-Orient, l'accélération du commerce électronique mondial et l'évolution des chaînes d'approvisionnement seront des leviers clés pendant la période de prévision<sup>8</sup>.

### *Secteur de la défense*

#### Dépenses militaires

Au total, les dépenses militaires se sont accrues de 3,7 % en 2022 pour atteindre un nouveau sommet de 2 240 milliards de dollars américains, et les trois plus grands acheteurs, soit les États-Unis, la Chine et la Russie, comptent pour 56 % du total<sup>9</sup>.

Les dépenses à l'échelle mondiale ont progressé de 19 % entre 2013 et 2022 et augmentent chaque année depuis 2015. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a été le principal moteur de croissance des dépenses en 2022, les dépenses militaires en Europe ayant progressé de 13 % pendant l'année, soit la progression annuelle la plus importante de l'époque de l'après-guerre froide<sup>10</sup>. La croissance exceptionnelle est largement attribuable à l'augmentation importante des dépenses par la Russie et l'Ukraine, mais par bien d'autres pays européens, comme la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui ont augmenté leur budget militaire également. Cette tendance devrait se poursuivre compte tenu des engagements pris par un certain nombre de pays d'augmenter leurs dépenses militaires, dans certains cas pendant plusieurs années<sup>11</sup>.

De 2021 à 2022, les dépenses militaires des États-Unis se sont accrues nominalement de 8,8 %, mais étant donné le taux d'inflation de 8,1 % au cours de la même période, le taux annuel le plus élevé depuis 1981, les dépenses réelles n'ont progressé que de 0,7 %<sup>12</sup>. Malgré l'augmentation réelle marginale, les dépenses se sont tout de même chiffrées à 877 milliards de dollars américains, ce qui correspond à 3,5 % du PIB.

Des indications préliminaires présagent des augmentations budgétaires supplémentaires, par exemple le 9 mars 2023, alors que l'administration Biden-Harris a proposé une demande de budget pour l'exercice 2024 de 842 milliards de dollars américains pour le Département de la défense, soit une augmentation de 26 milliards de dollars américains par rapport aux niveaux de 2023 et 100 milliards de dollars américains de plus qu'en 2022. De ce montant, une somme de 61,1 milliards de dollars américains est affectée à la puissance aérienne, y compris pour les avions de chasse<sup>13</sup>.

#### Avions de chasse

Selon Teal Group, le secteur des avions de chasse et d'attaque connaît actuellement son meilleur rendement en près de trois décennies. Cette croissance est attribuée principalement à des facteurs tels que le vieillissement des flottes, l'accroissement des tensions mondiales, l'intensification de l'utilisation des aéronefs et l'accélération de la production des F-35. Par conséquent, il est prévu que la demande d'avions de chasse continuera de s'accroître dans un avenir prévisible. On prévoit la production de 4 677 avions de chasse d'une valeur de 349,8 milliards de dollars américains, en dollars de 2022, entre 2022 et 2031. À titre de comparaison, un total de 2 605 avions de chasse d'une valeur de 207,3 milliards de dollars américains, en dollars de 2021, ont été fabriqués entre 2011 et 2020<sup>14</sup>.

Le F-35 de Lockheed Martin en est venu à dominer ce marché et, selon Teal Group, il s'emparera 46 % du marché sur le plan de la valeur au cours des dix prochaines années. Les autres programmes, tels que le F-18, le F-15, le Gripen et l'Eurofighter, devraient représenter 10 % du reste du marché<sup>15</sup>.

---

<sup>7</sup> Source : À la fin de 2022, le fret aérien atteint presque les niveaux d'avant la pandémie, publié le 6 février 2023

<sup>8</sup> Source : World Air Cargo Freighter Industry Forecast (WACF) 2022-2041, Boeing, publié le 1<sup>er</sup> novembre 2022

<sup>9</sup> Source : Les dépenses militaires mondiales atteignent un niveau record alors que les dépenses européennes bondissent, SIPRI, publié le 24 avril 2023

<sup>10</sup> Source : Trends in world military expenditure, 2022, SIPRI, publié en avril 2023

<sup>11</sup> Source : Les dépenses militaires mondiales dépassent les 2 000 milliards de dollars pour la première fois, Stockholm International Peace Research Institute, publié le 25 avril 2022

<sup>12</sup> Source : Trends in world military expenditure, 2022, SIPRI, publié en avril 2023

<sup>13</sup> Source : Department of Defense Releases the President's Fiscal Year 2024 Defense Budget, Département de la défense des États-Unis, publié en mars 2023

<sup>14</sup> Source : World Military & Civil Aircraft Briefing, Teal Group Corporation, publié en décembre 2022

<sup>15</sup> Source : World Military & Civil Aircraft Briefing, Teal Group Corporation, publié en décembre 2022

### Avions de transport militaire

La production d'avions de transport militaire devrait demeurer stable au cours de la prochaine décennie. De plus petits avions de transport tels que l'Airbus CN-235/C295, dont le sommet de production devrait être atteint en 2027, compteront pour près de 44 % de la production totale. Cette croissance fera en sorte que le secteur des petits avions de transport dépassera la production d'aéronefs de taille moyenne tels que le Lockheed C-130J, dont la production devrait être réduite de moitié au cours de la prochaine décennie. Le fait que la production d'aéronefs soit limitée représente une occasion pour les activités d'entretien, de réparation et de révision, et de fournitures de pièces de rechange<sup>16</sup>.

### Hélicoptères militaires

Il est prévu que le marché des giravions militaires connaîtra une augmentation marginale au cours des 10 prochaines années, le nombre de giravions produits passant de 409 en 2022 à 427 d'ici 2031. Le sommet de la production devrait être atteint en 2027, pour un total de 525 unités. Tout comme le segment des aéronefs de transport militaire, le marché est toujours dominé par les plus vieux modèles d'hélicoptère comme le Boeing AH-64, qui a été mis en service en 1965, et le Sikorsky UH60L/M, dont le modèle initial a été mis en service en 1974. En 2009, pour répondre au besoin de modernisation, l'armée américaine a mis sur pied le programme Future Vertical Lift. Ce programme vise à mettre au point une nouvelle famille d'hélicoptères militaires à divers usages, notamment l'attaque, la reconnaissance et l'assaut à longue portée, afin de remplacer la majorité des hélicoptères de l'armée existants<sup>17</sup>.

D'autre part, la marine de guerre des États-Unis a déclaré un plein taux de production pour le programme CH-53K en décembre 2022, décision qui devrait augmenter la production à plus de 20 hélicoptères par an dans les années à venir<sup>18</sup>.

Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour de plus amples informations au sujet des déclarations prospectives et des risques qui y sont associés.

---

<sup>16</sup> Source : World Military & Civil Aircraft Briefing, Teal Group Corporation, publié en juillet 2022

<sup>17</sup> Source : World Military & Civil Aircraft Briefing, Teal Group Corporation, publié en décembre 2022

<sup>18</sup> Source : U.S. Marines' CH-53K King Stallion cleared for full-rate production, The Defense Post, publié le 27 décembre 2022

## 2.3 Décentralisation des activités

Le siège social, situé à Longueuil, au Québec, participe aux décisions importantes portant sur la croissance des affaires, y compris les objectifs stratégiques et les objectifs à long terme pour la Société, les fusions et acquisitions, les questions de réglementation, les technologies de l'information, les ressources humaines, les finances, la fiscalité, les questions juridiques, l'audit interne et la communication de l'information au public. Le siège social procure aussi de précieux services de supervision et d'ordre administratif ainsi qu'un encadrement au personnel de direction clé des diverses unités d'exploitation. Les unités d'exploitation ont par ailleurs leur propre gestion opérationnelle, financière et du personnel, et elles agissent de manière décentralisée en fonction d'un même cadre de contrôles et de processus.

La spécialisation de chaque installation en exploitation est la suivante :

St-Hubert	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour l'expertise en matière d'ingénierie de conception, de soutien et de savoir-faire techniques, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie
Longueuil	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien ainsi que pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Laval	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour la fabrication et l'assemblage des actionneurs et la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Montréal	(Québec) Canada	Centre d'excellence pour le traitement de surface des composants de l'aérospatiale
Kitchener	(Ontario) Canada	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Cambridge	(Ontario) Canada	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de très grande taille
Toronto	(Ontario) Canada	Centre d'excellence pour les boîtiers électroniques, les échangeurs thermiques et les caissons
Everett	Washington, États-Unis	Centre d'excellence pour l'assemblage final de trains d'atterrissage
Springfield	Ohio, États-Unis	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes et de composants en titane de moyenne à grande taille
Strongsville (grande région de Cleveland)	Ohio, États-Unis	Centre d'excellence pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Livonia	Michigan, États-Unis	Centre d'excellence pour la conception et la fabrication de vis à billes et de systèmes d'actionnement électromécaniques linéaires
Runcorn	Cheshire, Royaume-Uni	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien, pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage, pour le soutien technique ainsi que pour les essais et l'ingénierie de conception
Nottingham	Nottinghamshire, Royaume-Uni	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Madrid	Espagne	Centre d'excellence pour la conception, l'ingénierie, l'assemblage et le soutien des trains d'atterrissage et des systèmes d'actionnement
Séville	Espagne	Centre d'excellence pour l'assemblage et l'installation de composantes d'avion sur les chaînes de montage des clients

### Concurrence

Les marchés dans lesquels la Société est active sont caractérisés par une forte concurrence à l'égard des prix, des délais de livraison et de la qualité des produits et des services.

La Société se classe troisième à l'échelle internationale sur le marché de la fabrication de trains d'atterrissage selon le volume des ventes. Elle est active dans le marché de la réparation et de l'entretien de trains d'atterrissage et de servomécanismes. Elle est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de réparation et d'entretien de trains d'atterrissage d'avions militaires. Les principaux concurrents de Héroux-Devtek sont Safran Landing Systems, Collins Aerospace, Liebherr et AAR Corporation.

La direction est d'avis que la Société présente un certain nombre d'avantages par rapport à ses concurrents, comme la souplesse et le caractère économique de sa structure administrative, la qualité reconnue, la renommée de ses produits et services, sa présence internationale (Amérique du Nord et Europe) et sa solide équipe d'ingénierie.

## **Approche en matière de marketing**

La majeure partie des affaires de la Société proviennent des FEO pour aéronaves, des utilisateurs finaux ou des distributeurs. Un des facteurs clés de réussite consiste à participer au développement d'un nouveau programme dès ses débuts. En règle générale, cette participation commence dès l'étape de la conception, ce qui permet à la Société de participer au développement de nouveaux programmes à titre de partenaire partageant les risques.

La Société peut créer des occasions de vente en maintenant de solides relations avec sa clientèle, en recueillant de l'information commerciale et en assistant à divers salons professionnels et conférences d'exploitants.

## **Clientèle**

La Société offre des produits et des services à un vaste éventail de clients dans les différents marchés dans lesquels elle exerce des activités, principalement les FEO et les fournisseurs de systèmes du premier niveau. La clientèle comprend Airbus, Boeing, Dassault Aviation, Embraer, Leonardo, Lockheed Martin, Saab, Safran Landing Systems, Collins Aerospace et les utilisateurs finaux sur le marché secondaire où son client le plus important est l'Armée de l'air américaine.

## **Principaux clients**

Les quatre principaux clients de Héroux-Devtek représentent environ 46 % des ventes consolidées, y compris un client qui représente 15 % de ses ventes consolidées. Aucun autre client n'a représenté plus de 10 % des ventes consolidées de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

## **Matières premières, composants et pièces**

Les matières premières, les composants et les pièces requis pour la fabrication et l'assemblage des produits de Héroux-Devtek sont obtenus auprès de fournisseurs ou sont fabriqués dans les installations de la Société. Héroux-Devtek conclut des ententes d'approvisionnement avec ses fournisseurs au besoin, parfois pour de longues durées ou pour la durée des programmes, en cherchant à obtenir des modalités qui permettent de mieux prévoir les coûts et qui sont compatibles avec les ententes que Héroux-Devtek conclut avec ses clients. Dans certains cas, les matières premières, les composants et les pièces sont fournis par les FEO. Au cours de la dernière année, l'inflation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale ont exercé une pression sur la disponibilité et le prix des matières premières, des composants et des pièces.

## **Recherche et développement**

Les frais de recherche et développement de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 se rapportent habituellement à des contrats de développement précis et, par conséquent, sont inclus dans les coûts de ces contrats.

### **2.4 Ressources humaines**

Le tableau qui suit indique le nombre total d'employés de la Société aux 31 mars 2023 et 2022 :

<u>Activités/Siège social</u>	<u>Nombre d'employés aux 31 mars</u>	
	2023	2022
Activités	1 781	1 766
Siège social	25	26
<b>Total</b>	<b>1 806</b>	<b>1 792</b>

### **2.5 Questions d'ordre environnemental**

Les activités de la Société sont assujetties à certaines lois et à certains règlements environnementaux relatifs aux risques pour l'environnement et la santé humaine. La Société est convaincue qu'elle se conforme substantiellement à l'ensemble des lois et des règlements environnementaux applicables. Dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, la Société a retenu les services d'auditeurs environnementaux externes pour procéder à des audits de conformité environnementale au moins tous les trois ans dans l'ensemble de ses usines de fabrication. Plus précisément, cinq usines de fabrication de la Société sont considérées comme comportant un risque environnemental potentiel plus élevé, en raison de la nature de leurs activités, qui comprennent divers procédés de dépôts électrolytiques et processus chimiques. Ces usines sont auditées annuellement. Au cours de l'année civile 2022, des audits de conformité environnementale ont eu lieu dans 7 usines de fabrication et 12 audits de conformité environnementale supplémentaires sont prévus au cours de l'année civile 2023. Tous les constats de non-conformité évoqués soit dans ces audits, soit dans le cadre des activités quotidiennes ont été rectifiés ou sont en voie de l'être. Aucun des constats ni aucune des questions de non-conformité évoqués dans les audits de conformité environnementale ne représente un risque inhabituel pour l'exploitation de la Société.

De plus, certaines conditions environnementales qui peuvent découler de déversements ou de dépassement des limites de rejet décelées dans le cadre des activités quotidiennes ont été déclarées, au besoin, aux autorités gouvernementales. Dans tous les cas, des mesures correctives ont été étudiées et des solutions ont été ou sont mises en place. La direction de la Société est convaincue qu'elle a pris toutes les mesures appropriées afin de maintenir le risque à un niveau acceptable dans l'ensemble de ses usines de fabrication.

La politique d'entreprise en matière d'environnement a été communiquée à tous les employés. La structure de gestion allégée de Héroux-Devtek rapproche ses dirigeants de ses activités et lui permet d'assurer une communication bidirectionnelle efficace et globale entre tous les niveaux organisationnels.

La Société s'engage à faire tous les investissements nécessaires afin de continuer de respecter ou de dépasser les exigences et normes en matière d'environnement.

## **2.6 Santé et sécurité**

La sécurité des employés de Héroux-Devtek est une valeur fondamentale de la Société. Bien que la conformité aux obligations légales applicables constitue le minimum, la direction préfère établir des normes pouvant imposer des obligations plus contraignantes. La Société est d'avis que la haute direction joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une culture favorable aux programmes et aux initiatives en matière de santé et de sécurité au travail.

Par conséquent, Héroux-Devtek a pris l'engagement d'éliminer toutes les blessures et maladies liées au travail par la mise en place d'un lieu de travail sécuritaire et sain et par le repérage et le traitement proactifs de tous les risques inhérents. Les programmes de santé et de sécurité de la Société combinent l'exercice d'un leadership clair de la direction, la participation de tous les employés et de toutes les fonctions et l'utilisation d'équipement et de technologies de sécurité à toutes les étapes des activités. Héroux-Devtek encourage les employés à participer activement au repérage des dangers et à proposer des suggestions ou des idées pour améliorer le programme de sécurité.

## **2.7 Facteurs de risque**

Les risques décrits ci-dessous pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Les risques et incertitudes ainsi que certaines politiques et mesures d'atténuation du risque de la Société sont décrits à la rubrique « Gestion du risque » de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (déposée dans SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com)), laquelle est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle et en fait partie intégrante. Des risques supplémentaires et des incertitudes qui ne sont pas actuellement connus de la Société ou que, à l'heure actuelle, la Société considère comme étant sans importance pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses activités.

# **3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Les événements et les conditions qui suivent ont eu une incidence sur le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices.

### ***Exercice clos le 31 mars 2021 (exercice 2021)***

Le 5 mai 2020, la Société a annoncé des initiatives de restructuration à la lumière d'incidence négative importante de la pandémie de COVID-19 sur la demande de produits de l'aérospatiale commerciale. Ces initiatives, dont le coût devait être d'environ 12 millions de dollars, avaient une incidence sur 15 % du personnel de la Société, soit environ 315 employés, et comprenaient la fermeture des installations d'Alta Précision et d'APPH Wichita.

Le 5 octobre 2020, la Société a annoncé que sa filiale CESA en Espagne s'est vu octroyer un important contrat pluriannuel avec Boeing pour la fabrication de nouveaux composants d'actionnement destinés à plusieurs plateformes d'avions commerciaux. Le contrat inclura les besoins de production, ainsi que les pièces de rechange pour les programmes 787, 777, 777X, 767 (y compris la version Tanker) et 747. Dans le cadre du contrat, CESA a obtenu la certification par Boeing de ses capacités de conception et de ses processus spéciaux, ce qui pourrait l'aider à obtenir d'autres occasions d'affaires.

### ***Exercice clos le 31 mars 2022 (exercice 2022)***

Le 6 mai 2021, la Société a annoncé avoir été choisie par Dassault Aviation en vue de concevoir, de mettre au point et de fabriquer le système de train d'atterrissage destiné au train d'atterrissage du nouveau Falcon 10X. L'entente comprend également la fourniture des pièces de rechange et du service d'après-vente pour la durée intégrale du programme.

Le 17 juin 2021, la Société a annoncé le renouvellement de sa facilité de crédit renouvelable de premier rang, consortiale et garantie (la « **facilité renouvelable** ») et de sa facilité d'emprunt à terme subordonné non garanti (la « **facilité d'emprunt à terme** ») avec le Fonds de solidarité FTQ. La facilité renouvelable a été modifiée selon une nouvelle durée de cinq ans et vient désormais à échéance en juin 2026. Outre la prolongation de 18 mois, la clause accordéon, qui permettait à la Société de prélever 100 millions de dollars de plus, sous réserve de l'approbation des prêteurs, a été augmentée pour atteindre 200 millions de dollars. La durée initiale de la facilité d'emprunt à terme a été prolongée de trois ans et l'échéance est maintenant fixée à septembre 2028.

Le 28 octobre 2021, la Société a annoncé que l'avionneur Lockheed Martin lui avait accordé un contrat pour la mise au point de trains d'atterrissage destinés à sa prochaine génération d'avions de défense. Le nouveau contrat sera axé sur la mise au point d'une génération complètement nouvelle de trains d'atterrissage.

Le 8 novembre 2021, la Société a annoncé une prolongation de six ans de son contrat avec Boeing pour l'approvisionnement de systèmes complets de trains d'atterrissage pour les programmes 777 et 777X de Boeing.

#### **Exercice clos le 31 mars 2023 (exercice 2023)**

Le 5 août 2022, la Société a annoncé un contrat important avec Boeing pour la réparation et la révision du train d'atterrissage principal et des contrefiches latérales pour le F/A-18 E/F Super Hornet et le EA-18G Growler. La première phase du contrat porte sur 40 avions et elle devrait être suivie d'options visant l'entretien de la totalité de la flotte de la marine de guerre des États-Unis, qui compte plus de 600 aéronefs.

Le 11 novembre 2022, la Société a annoncé un contrat avec Embraer en vue de concevoir, de mettre au point et de fabriquer le système d'actionnement de la porte de chargement du pont principal dans le cadre du programme de conversion des aéronefs cargo E190F et E195F. Le contrat sera exécuté par l'équipe de Héroux-Devtek en Espagne et il prévoit la livraison de pièces de rechange et la prestation de services après-vente pendant la durée du programme.

## **4. DIVIDENDES**

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun dividende sur ses titres, et elle n'a pas l'intention d'en verser sur l'un ou l'autre de ses titres dans un avenir prochain.

## **5. STRUCTURE DU CAPITAL**

### **Capital-actions autorisé**

Le capital-actions autorisé de la Société comporte un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 34 107 073 actions étaient en circulation au 31 mars 2023 et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang (collectivement, les « **actions privilégiées** »), dont aucune n'était en circulation au 31 mars 2023.

#### *Actions privilégiées*

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, en une ou plusieurs séries, comme peut le déterminer le conseil d'administration de la Société. À leur émission, les actions privilégiées auront priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement du capital. Les actions privilégiées de second rang auront un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni d'y assister ou d'y voter.

#### *Actions ordinaires*

Sous réserve des droits, avantages, restrictions et conditions applicables aux actions privilégiées en tant que catégorie, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs les droits suivants : (i) un droit de vote par action ordinaire détenue, qui pourra être exercé lors de la tenue d'un vote des actionnaires; (ii) le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société autre que les dividendes déclarés sur les actions privilégiées; et (iii) le droit au partage proportionnel du reliquat des actifs de la Société au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

## 6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « HRX ». Le tableau qui suit indique la fourchette des prix à la clôture du marché sur la TSX et le volume sur la TSX des actions négociées sur une base mensuelle pour chacun des mois du dernier exercice clos :

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
<b>2022</b>			
Avril	18,10	15,29	397 500
Mai	16,52	13,46	592 500
Juin	16,41	12,99	501 200
Juillet	14,53	12,80	470 900
Août	15,07	12,39	644 200
Septembre	13,70	11,52	364 700
Octobre	12,91	11,20	404 600
Novembre	13,89	11,65	329 500
Décembre	13,65	12,51	522 200
<b>2023</b>			
Janvier	15,02	13,00	679 400
Février	16,51	12,79	958 200
Mars	13,70	12,55	457 500

### Placements antérieurs

Pour plus de renseignements sur les placements antérieurs au cours de l'exercice 2023 de chacune des catégories de titres non inscrits, prière de se reporter à la rubrique « **Capital émis** » dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023 qui figure sur le site Web de la Société, à l'adresse [www.herouxdevtek.com](http://www.herouxdevtek.com) ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités et achats d'actions aux fins d'annulation

Les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités permettent à la Société d'acheter au plus 10 % du flottant des actions ordinaires de la Société aux fins d'annulation sur le marché libre par l'intermédiaire des installations de la TSX et de systèmes de négociation parallèles ainsi qu'en dehors des installations de la TSX moyennant des contrats de gré à gré conclus aux termes d'ordonnances de dispense rendues par les autorités en valeurs mobilières. Un exemplaire de l'avis d'intention de la Société relativement à ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités peut être obtenu, sans frais, auprès du secrétaire. Se reporter à la rubrique « Renseignements complémentaires » à la fin de la présente notice annuelle. La Société est d'avis que les offres publiques de rachat dans le cours normal des activités représentent une méthode souple pour optimiser la répartition du capital et offrir une valeur immédiate aux actionnaires sans compromettre la capacité de la Société à poursuivre ses initiatives de croissance futures.

#### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'exercice 2022

Le 20 mai 2021, la Société a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre maximal de 2 412 279 actions (l'« **offre publique de rachat de l'exercice 2022** »). La Société a été autorisée à racheter des actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022 à compter du 25 mai 2021 jusqu'au 24 mai 2022 ou jusqu'à toute date antérieure à laquelle la Société aura, soit acquis le nombre maximal d'actions ordinaires autorisées aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022, soit choisi de mettre fin à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. La Société a racheté et annulé le nombre maximal d'actions ordinaires permis aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022, et 2 412 279 actions ont été rachetées au coût moyen de 17,83 \$ par action moyennant un coût total de 43,0 millions de dollars. Les actions rachetées comprenaient 804 000 actions ordinaires achetées aux fins d'annulation auprès de 2945-0228 Québec inc. (« 2945 ») moyennant une contrepartie en espèces de 14,6 millions de dollars. Le rachat a été effectué aux termes d'une ordonnance de dispense rendue par l'Autorité des marchés financiers, l'autorité en valeurs mobilières de la province de Québec, et était réputé conforme au nombre total annuel que la Société avait le droit de racheter aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2022.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités de l'exercice 2023

En mai 2022, la Société a déposé auprès de la TSX un avis de son intention de procéder à une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat et l'annulation d'au plus 1 896 079 de ses actions ordinaires émises et en circulation (l'« **offre publique de rachat de l'exercice 2023** »). La Société était autorisée à racheter des actions ordinaires à compter du 25 mai 2022 et jusqu'au 24 mai 2023, ou jusqu'à toute date antérieure à laquelle la Société aura, soit acquis le nombre maximal d'actions ordinaires autorisées aux termes de l'offre publique de rachat de l'exercice 2023, soit choisi de mettre fin à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En date du 24 mai 2023, la Société avait acheté aux fins d'annulation 583 903 actions ordinaires moyennant une contrepartie d'environ 7,8 millions de dollars à un prix moyen pondéré par action ordinaire de 13,44 \$.

## 7. ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Aux termes d'une convention des actionnaires datée du 13 novembre 2014 et conclue entre 2945 et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « **CDPQ** ») (la « **convention des actionnaires** »), au moment, le cas échéant, où 2945 détiendra 2 600 000 actions ordinaires de la Société ou moins, la CDPQ bénéficiera d'un droit de priorité pour acquérir des actions ordinaires de la Société que 2945 a l'intention de transférer. La convention des actionnaires prévoit également que les parties doivent obtenir le consentement écrit préalable de l'autre partie afin d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la Société à l'égard de certaines questions portant entre autres sur des modifications relatives à la nature des activités de la Société, aux statuts constitutifs ou aux règlements administratifs de la Société ou à la structure de son capital-actions et, dans certains cas, sur la distribution d'actifs par la Société. La convention des actionnaires peut être résiliée au moyen d'un consentement écrit des parties ou si une des parties devient insolvable, est déclarée en faillite ou est dissoute, si la participation de la CDPQ dans la Société est inférieure à 10 % ou si la participation de 2945 dans la Société est inférieure à 5 %.

Le 13 novembre 2014, Héroux-Devtek et la CDPQ ont également conclu une convention des droits de l'investisseur (la « **convention des droits de l'investisseur** »), en vertu de laquelle la CDPQ bénéficie notamment d'un droit de préemption, du droit de recommander un candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société et du droit d'obtenir certains renseignements, sous réserve d'une obligation de confidentialité et de la législation sur les valeurs mobilières applicable.

### TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Catégorie	Nombre de titres assujettis à des restrictions contractuelles lors du transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	2 600 000	7,62 %

## 8. ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les noms, provinces et pays de résidence des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société en date du 31 mars 2023, leurs fonctions principales et l'année depuis laquelle les administrateurs siègent au conseil d'administration figurent dans le tableau ci-après.

### Administrateurs

Tous les administrateurs occupent leur poste de façon continue depuis la date où ils ont été élus ou nommés pour la première fois. Le mandat en cours prendra fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 8 août 2023.

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues au 31 mars 2023
Nathalie Bourque <sup>(1)</sup> (Québec) Canada	Administratrice de sociétés. De 2012 à 2020, membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. De 2017 à février 2020, membre du conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance de Hexo Corporation. De 2005 à 2015, vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, associée du Cabinet de relations publiques NATIONAL.	2015	20 280
Martin Brassard (Québec) Canada	Président et chef de la direction de Héroux-Devtek Inc. depuis juin 2019 et vice-président directeur et chef de l'exploitation de novembre 2014 à juin 2019.	2019	251 504
Ted Di Giorgio <sup>(1)</sup> (Québec) Canada	Administrateur de sociétés. M. Di Giorgio, FCPA, était associé chez Ernst & Young, où il a travaillé pendant 35 ans jusqu'à son départ à la retraite en 2021. Tout au long de sa carrière, il a mené les audits de nombreuses sociétés négociées en bourse dans plusieurs secteurs, y compris ceux de l'aérospatiale, des services financiers et de la technologie. De plus, il a siégé au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif.	2023	—
Didier Evrard <sup>(1)</sup> France	Administrateur de sociétés. Fort de 40 ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale européenne, M. Evrard a occupé le poste de vice-président directeur et chef des programmes chez Airbus Commercial Aircraft de 2015 à 2018. De 2007 à 2015, il a été responsable du programme A350 XWB. De 2002 à 2007, il a occupé le poste de chef de programme au sein du groupe de défense MBDA. Depuis son départ à la retraite en 2019, il exerce le rôle de consultant auprès de nombreuses sociétés aérospatiales. Depuis avril 2022, il est membre du comité de surveillance de MECA DEV SAS (Mécachrome) et occupe le poste de président du conseil depuis juillet 2022. Il est également président du comité de surveillance de Tecalemit Group SAS, qui est un partenaire actif de Tikehau ACE Capital.	2021	—
Gilles Labbé (Québec) Canada	Président exécutif du conseil de Héroux-Devtek. De 1989 à 2019, président et chef de la direction de la Société. Depuis 2010, membre du conseil d'administration et président du comité d'audit et de la gestion des risques de CGI Inc.	1985	2 974 477 <sup>(3)</sup>
Louis Morin <sup>(1)</sup> (Québec) Canada	Depuis juin 2010, président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels. Jusqu'au 31 mars 2009, vice-président et chef de la direction des finances de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.	2008	20 000
James J. Morris <sup>(2)</sup> Californie, É.-U.	Administrateur de sociétés et consultant. Jusqu'au 31 décembre 2006, vice-président, Ingénierie et fabrication de Boeing Commercial Airplanes.	2013	46 500
Brian A. Robbins <sup>(2)</sup> (Ontario) Canada	Président exécutif, Exco Technologies Limited.	2000	50 000 <sup>(4)</sup>
Annie Thabet <sup>(2)</sup> (Québec) Canada	Administratrice de sociétés et associée chez Celtis Capital Inc. depuis 2003. Elle compte près de 35 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actif, du capital d'investissement et de risque, des fusions, des acquisitions et des opérations de financement. Elle a acquis son expérience chez AT Capital, société de gestion de placements qu'elle a fondée en 1998, à la Société générale de financement du Québec et chez PricewaterhouseCoopers. M <sup>me</sup> Thabet est également administratrice de Transcontinental inc., de Métaux Russel inc. et de Manac inc. Elle siège aussi aux conseils d'administration de l'Institut de la gouvernance d'organismes publics et privés (IGOPP) et du Centre de technologies avancées de BRP de l'Université de Sherbrooke. Auparavant, elle a siégé au conseil d'administration du Groupe Jean Coutu et est une ancienne présidente du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés – section Québec.	2021	3 670
Beverly Wyse <sup>(1)</sup> Washington, É.-U.	Administratrice de sociétés et conseillère. Elle compte plus de 30 années d'expérience au sein de The Boeing Company, notamment en tant que présidente des services partagés, vice-présidente et directrice générale de Boeing South Carolina, et vice-présidente et directrice générale des programmes 737 et 767. Elle est présidente du conseil des fiduciaires du Olin College of Engineering et est également administratrice et membre des comités d'audit, des enjeux ESG et de la rémunération d'IperionX Limited.	2019	13 800

(1) Membre du comité d'audit

(2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

(3) De ce nombre, 2 847 538 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc. Cette société est contrôlée par M. Gilles Labbé.

(4) De ce nombre, 40 000 actions ordinaires sont détenues par 1155924 Ontario Limited, société dont M. Brian A. Robbins et sa famille ont la propriété exclusive.

## Hauts dirigeants

Nom du haut dirigeant	Poste au sein de la Société	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2023
Gilles Labbé (Québec) Canada	Président exécutif du conseil	2 974 477 <sup>(1)</sup>
Martin Brassard (Québec) Canada	Président et chef de la direction	251 504
Stéphane Arsenault (Québec) Canada	Vice-président et chef de la direction financière	66 439 <sup>(2)</sup>

(1) De ce nombre, 2 847 538 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc. Cette société est contrôlée par M. Gilles Labbé.

(2) De ce nombre, 1 100 actions ordinaires sont détenues par M<sup>me</sup> Marisa Alfieri, conjointe de M. Stéphane Arsenault.

Au 31 mars 2023, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de 3 446 670 actions ordinaires représentant environ 10,1 % des actions ordinaires en circulation de la Société, ou exerçaient un contrôle sur ces actions ordinaires.

### Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction des finances d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction, (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, ou (ii) après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du chef de la direction ou du chef de la direction des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, lorsque cette personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de cette personne, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a été poursuivi, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou fait l'objet de la nomination d'un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vue imposer une autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

## 9. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant qui a préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

## 10. LE COMITÉ D'AUDIT

Après examen de la présente section, le conseil d'administration est d'avis que la Société respecte les exigences du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

## **Charte du comité d'audit**

Le conseil d'administration de la Société a établi un comité d'audit (le « **comité d'audit** »). Le mandat du comité d'audit adopté par le conseil d'administration de la Société en 1996 et révisé annuellement figure à l'annexe A de la présente notice annuelle.

## **Composition du comité d'audit**

À la fin de l'exercice clos le 31 mars 2023, le comité d'audit était composé des cinq membres suivants : M<sup>me</sup> Nathalie Bourque, M. Louis Morin, M. Didier Evrard, M<sup>me</sup> Beverly Wyse et M. Ted Di Giorgio. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110, ce qui signifie que chacun d'eux (i) n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la Société, autre que le fait qu'ils sont des administrateurs de celle-ci et (ii) a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société.

## **Formation et expérience pertinentes**

Chacun des membres du comité d'audit a développé une expérience et une expertise considérables relativement aux questions financières et comptables, lesquelles sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions respectives à titre de membres du comité d'audit. Plus précisément, chacun d'eux a développé et acquis (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société dans la préparation de ses états financiers; (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement au calcul des prévisions, des charges de régularisation et des réserves; (iii) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse et l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société, ou de l'expérience dans la supervision active d'une ou de plusieurs personnes exerçant des activités de cette nature; et (iv) une compréhension des contrôles internes et des procédures relatives à la communication de l'information financière.

Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions à titre de membre du comité d'audit :

### ***Nathalie Bourque***

M<sup>me</sup> Bourque est administratrice de la Société et membre du comité d'audit depuis 2015. De 2012 à 2020, elle a été membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. De 2017 à février 2020, elle était membre du conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance de Hexo Corporation. De 2005 à 2015, elle était vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, elle était associée responsable des relations avec le public auprès du Cabinet de relations publiques NATIONAL.

### ***Louis Morin***

M. Morin est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2008. Il préside le comité d'audit. Il est président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels, depuis juin 2010. Du 15 janvier 2007 au 31 mars 2009, il a été vice-président et chef de la direction financière de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.

M. Morin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et possède le titre de comptable professionnel agréé (CPA).

### ***Didier Evrard***

M. Evrard a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mai 2021. Fort de 40 ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale européenne, il a occupé le poste de vice-président directeur et chef des programmes chez Airbus Commercial Aircraft de 2015 à 2018. De 2007 à 2015, il a été responsable du programme A350 XWB. De 2002 à 2007, il a occupé le poste de chef de programme au sein du groupe de défense MBDA. Depuis avril 2022, il est membre du comité de surveillance de MECA DEV SAS (Mécachrome). Il est également président du comité de surveillance de Tecalemit Group SAS, qui est un partenaire actif de Tikehau ACE Capital.

### ***Beverly Wyse***

Depuis février 2019, M<sup>me</sup> Wyse est administratrice principale de la Société et membre du comité d'audit. De 1985 à 2018, elle a travaillé pour The Boeing Company et a occupé divers postes de gestion, y compris le poste de présidente des services partagés, de vice-présidente et directrice générale de Boeing South Carolina et de vice-présidente et directrice générale des programmes 737 et 767. À l'heure actuelle, M<sup>me</sup> Wyse est présidente du conseil des fiduciaires du Olin College of Engineering et est également administratrice et membre des comités d'audit, des enjeux ESG et de la rémunération d'IperionX Limited.

M<sup>me</sup> Wyse est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en génie mécanique de l'Université de Washington.

## **Ted Di Giorgio**

M. Di Giorgio a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2023. Il était associé chez Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., où il a travaillé pendant 35 ans jusqu'à son départ à la retraite en 2021. Tout au long de sa carrière, il a mené l'audit de nombreuses sociétés négociées en bourse dans plusieurs secteurs, y compris ceux de l'aérospatiale, des services financiers et de la technologie. De plus, il a siégé au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif.

M. Di Giorgio porte le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

## **Politiques d'approbation au préalable**

Le conseil d'administration de la Société et le comité d'audit ont adopté des politiques portant sur les services rendus par les auditeurs externes.

Des services particuliers peuvent être rendus par les auditeurs externes de la Société qui ne sont pas incompatibles, en raison de leur nature, avec le maintien de leur indépendance professionnelle. Certains des services qui incombent aux auditeurs relèvent de la loi et sont regroupés, ci-après, sous le titre « Services d'audit ». D'autres services, figurant sous les titres « Services liés à l'audit » et « Services fiscaux », peuvent être rendus, au gré de la direction de la Société, par les auditeurs externes ou par d'autres fournisseurs. Certains types de services décrits sous le titre « Services interdits » ci-après, ne peuvent, en règle générale, sauf dans certains cas précis, être fournis par les auditeurs externes sans avoir une incidence défavorable sur leur indépendance professionnelle.

## **Services d'audit**

- services d'audit des états financiers consolidés annuels de la Société;
- services d'audit des états financiers annuels de certaines entités ou groupes reliés;
- lecture des notices annuelles, des rapports de gestion, des circulaires de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents d'information annuels de la Société;
- lecture des états financiers trimestriels consolidés de la Société;
- révision des prospectus et d'autres documents de financement de la Société et délivrance des approbations pertinentes, de lettres d'accord ou d'autres lettres requises par les parties intéressées;
- recherche comptable et consultation en matière d'application des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

## **Services liés à l'audit**

- services d'audit des états financiers annuels des régimes d'avantages sociaux des employés;
- préparation de rapports spéciaux requis par des tiers pour exécuter certaines obligations contractuelles ou autres incombant à la Société ou à l'une de ses filiales ou à l'un des membres du même groupe qu'elle;
- vérifications spéciales des procédures de contrôle;
- vérification des systèmes d'information non effectuée dans le cadre des services d'audit;
- services de vérification diligente afin d'assister la direction dans le cadre d'investissements de nature commerciale ou de décisions portant sur le désinvestissement;
- services-conseils en préparation de la conformité au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.

## **Services fiscaux**

- préparation et/ou révision des déclarations de revenus ou autres déclarations des unités d'exploitation nationales ou étrangères de la Société;
- consultations avec les autorités nationales ou étrangères portant sur le respect des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ou à la planification fiscale, y compris les impôts de nature fédérale, provinciale, d'État et les impôts sur le capital; le financement des impôts sur le plan international, l'élaboration de stratégies de structuration et de rapatriement; l'élaboration de stratégies visant l'imputation des pertes; la délivrance d'avis portant sur les dépenses en recherche et développement;
- consultations portant sur le risque lié à l'établissement des prix de cession interne et à son évaluation;
- consultations portant sur les régimes de rémunération des dirigeants, y compris les régimes de retraite, d'options d'achat d'actions et de rémunération différée;
- conformité aux impôts étrangers et planification fiscale relative à ceux-ci, y compris les services de préparation des déclarations de revenus applicables;
- conseils portant sur les impôts relatifs aux bureaux à l'étranger à l'égard de projets d'impôts sur le plan international, et coordination de ceux-ci;
- discussions portant sur les développements récents en matière d'impôts et réponse aux questions s'y rapportant au fur et à mesure qu'elles sont soulevées;
- soutien à l'égard des vérifications effectuées par les autorités fiscales;
- conseils portant sur les taxes à la consommation.

### Autres services

- tous les autres services.

### Autres services qui ne sont pas expressément interdits

Bien que la possibilité que d'autres services soient rendus par les auditeurs externes de la Société ne soit pas exclue, ces services seront rendus uniquement suivant une approbation précise du comité d'audit ou d'un de ses membres désignés.

### Services interdits

Certains services sont jugés incompatibles avec l'objectif de préserver l'indépendance des auditeurs externes et sont par conséquent interdits. Ces services, sauf quelques exceptions, sont les suivants :

- les services de tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- les services spécialisés ou le soutien en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les opinions quant au caractère équitable ou les rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition de l'audit interne;
- les fonctions de gestion;
- les services des ressources humaines;
- les services de courtier ou de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

### Honoraires pour les services rendus par les auditeurs externes

Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés par les auditeurs externes de la Société pour chacun des deux derniers exercices, par catégorie de services fournis par ces auditeurs à la Société.

	Exercices clos les 31 mars	
	2023	2022
Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>	610 248 \$	548 249 \$
Honoraires pour services liés à l'audit <sup>(2)</sup>	166 490 \$	102 425 \$
Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>	129 013 \$	486 352 \$
<b>Total</b>	<b>905 751 \$</b>	<b>1 137 026 \$</b>

- (1) Des honoraires d'audit ont été facturés en contrepartie de services professionnels rendus dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Société et d'examen ou de lectures trimestriels des états financiers consolidés trimestriels de la Société. Correspondent aux honoraires exigés par l'auditeur principal.
- (2) Des honoraires pour services liés à l'audit, qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés, ont été facturés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés intermédiaires et annuels, mais qui ne sont pas inclus dans les honoraires d'audit, y compris les services de traduction.
- (3) Des honoraires pour services fiscaux ont été facturés dans le cadre de services de consultation et de conformité en matière de fiscalité, de l'examen des déclarations de revenus et de l'examen de la rémunération des dirigeants et de déclarations de revenus d'employés affectés à l'étranger.

## 11. POURSUITES

En date des présentes, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune poursuite ni d'aucun litige en cours, en instance ou imminent intenté par la Société ou contre elle, portant sur ses activités, qui pourrait être important pour un porteur d'actions ordinaires actuel ou potentiel.

## 12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun intérêt important détenu, directement ou indirectement, par un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou par une personne ou une société qui est le propriétaire véritable direct ou indirect ou qui a le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou par une personne ayant un lien avec l'une de ces personnes ou un membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu ni ne devrait avoir, au cours des trois derniers exercices clos, une incidence importante sur la Société.

### 13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son siège social à Montréal, au Québec.

### 14. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que la convention de crédit modifiée et refondue qui est décrite à la rubrique 3 ci-dessus sous le titre « Exercice clos le 31 mars 2022 (exercice 2022) » et qui se trouve dans SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires se rapportant à la rémunération et à l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, aux principaux porteurs de titres de la Société, et aux options d'achat de titres, le cas échéant, sont inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société la plus récente et préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés comparatifs de la Société et son analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour son dernier exercice complété.

La Société fournira à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire général de la Société, à Héroux-Devtek Inc., 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Ouest, bureau 600, Longueuil (Québec) J4K 5G4, un exemplaire de ce qui suit :

- i. la présente notice annuelle, accompagnée de tout document qui y est intégré par renvoi;
- ii. les états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice clos, accompagnés du rapport des auditeurs s'y rapportant, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société déposés après les états financiers consolidés pour le dernier exercice complété;
- iii. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée des actionnaires la plus récente au cours de laquelle s'est tenue une élection d'administrateurs;

dans la mesure où la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est formulée par une personne physique ou une personne morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements complémentaires portant sur la Société sont affichés sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

### 1. Mission

- 1.1 Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de ses responsabilités générales de gérance de la Société en :
- a) procédant à la sélection et la recommandation des auditeurs externes et à la revue de leur indépendance et de leur efficacité;
  - b) procédant à la revue :
    - (i) des états financiers consolidés,
    - (ii) des processus de présentation de l'information financière,
    - (iii) des contrôles internes,
    - (iv) des processus d'audit,
    - (v) des systèmes d'information de gestion,
    - (vi) des processus de gestion des risques financiers et des méthodes de contrôle visant leur gestion, pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;
  - c) servant d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes (auditeur interne et externe).
- 1.2 Les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité de rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit à titre de représentants des actionnaires et ces représentants des actionnaires ont le pouvoir et la responsabilité ultime de choisir, d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement des auditeurs externes.
- 1.3 Le comité remplit ses responsabilités à l'endroit du conseil en assumant les fonctions énumérées à l'article 10 de ce mandat.
- 1.4 Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans ce mandat, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou ne pas être comptables ou auditeurs de profession; à tout événement, ils ne servent pas en cette capacité au comité d'audit. Par conséquent, ce n'est pas le devoir du comité d'audit d'effectuer les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société et les divulgations sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ou aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités sont celles de la direction et des auditeurs externes.

### 2. Composition

- 2.1 Le comité est composé d'au moins trois (3) membres, nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la Société.
- 2.2 Chaque membre du comité doit être indépendant au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).
- 2.3 Aucun dirigeant ni employé de la Société ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité.
- 2.4 Chaque membre du comité doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'il doit avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un membre du comité a une « expertise comptable ou financière connexe » acquise soit à l'occasion d'une expérience antérieure de travail en finance ou en comptabilité, soit en vertu d'une certification professionnelle requise en comptabilité, soit en raison de toute autre expérience comparable ou d'une formation qui lui confère une sophistication financière, tel le fait d'être ou d'avoir été un chef de la direction ou un chef de la direction financière d'une entreprise ou d'avoir occupé au sein d'une entreprise une autre fonction de haut dirigeant ayant des responsabilités de surveillance financière, ce membre devant avoir la capacité d'analyser et d'interpréter une série complète d'états financiers, incluant les notes afférentes, selon les IFRS.

### 3. Présidence

- 3.1 Le président du comité est désigné par le conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président à une réunion, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 3.2 Sont éligibles à la présidence, les membres ayant siégé au comité pendant deux ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.3 Le président du comité peut intervenir auprès du président du conseil, concernant la teneur des ordres du jour de certaines réunions du conseil d'administration, dans la mesure où il est jugé opportun ou nécessaire.

#### **4. Secrétariat**

Le président du comité nomme une personne qui n'est pas tenue d'être membre du comité pour qu'elle agisse comme secrétaire du comité.

#### **5. Tenue et convocation de réunions**

5.1 Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions du comité sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration. Les dates, heures et lieux des réunions du comité sont communiqués annuellement par écrit aux membres du comité, sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis.

5.2 Une réunion hors calendrier peut être convoquée en tout temps par le président du comité, le président du conseil, le président et chef de la direction de la Société, l'un des membres du comité, le chef de la direction financière, le secrétaire ou un secrétaire adjoint de la Société, ainsi que par les auditeurs externes et ceux responsables de la fonction d'audit interne.

Un avis stipulant le but, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion hors calendrier doit être envoyé à chacun des membres du comité par la poste ou par tout autre moyen de communication téléphonique ou électronique, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion.

Des réunions hors calendrier du comité peuvent être tenues sans avis, quand tous les membres du comité sont présents ou quand les membres absents renoncent par écrit à l'avis de convocation d'une telle réunion.

5.3 Les réunions du comité peuvent être tenues par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les membres de communiquer adéquatement et simultanément entre eux. Les personnes qui participent à une réunion par téléphone ou par tout autre moyen de communication sont alors réputées y être présentes.

5.4 Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation des réunions du comité et d'y être entendus.

5.5 Le comité peut convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'étudier les questions qui intéressent le comité.

5.6 Les membres du comité se réunissent à huis clos, au moins une fois par année, sous la direction du président du comité.

#### **6. Quorum**

6.1 Le quorum du comité est composé de la majorité des membres du comité.

6.2 Le quorum doit exister durant toute l'assemblée pour que les membres du comité puissent valablement délibérer et prendre une décision.

6.3 Sous réserve des articles 6.1 et 6.2 qui précèdent, les sujets soumis à toute réunion du comité qui nécessitent une décision sont approuvés par vote pris à la majorité des voix des membres présents.

#### **7. Procès-verbaux**

7.1 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est consigné par le secrétaire dans un registre spécialement tenu à cette fin.

7.2 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est joint à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure du conseil d'administration, pour information de ce dernier. Le président du comité fait rapport verbalement des délibérations de toute réunion de celui-ci à une réunion du conseil d'administration qui suit.

#### **8. Vacances**

Une vacance au sein du comité est remplie par le conseil d'administration, s'il le juge à propos. Le défaut de remplir une vacance n'invalide pas les décisions du comité pourvu qu'il y ait quorum.

#### **9. Embauche de conseillers externes**

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers experts aux frais de la Société. En cas d'urgence, cette responsabilité est dévolue au président du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de la Société ou à son conseiller juridique externe ou à ses auditeurs internes ou externes d'assister à une réunion du comité d'audit ou de rencontrer l'un quelconque de ses membres ou de ses conseillers.

Le comité d'audit doit aviser le conseil d'administration sur l'étendue du financement requis pour le paiement de la rémunération des conseillers experts indépendants retenus pour conseiller le comité.

## 10. Fonctions et responsabilités

Les fonctions du comité sont les suivantes :

### 10.1 Contrôle interne

- 10.1.1 réviser sur une base annuelle le mandat de la fonction d'audit interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat et des responsabilités fixées;
- 10.1.2 si la fonction d'audit interne est impartie, en totalité ou en partie, à une firme externe de consultants, adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination de ces consultants et leur rémunération;
- 10.1.3 requérir de la direction de mettre en place et de maintenir des politiques et des mécanismes appropriés de contrôle interne, revoir, évaluer et approuver ces politiques et mécanismes;
- 10.1.4 évaluer l'efficacité des politiques et des mécanismes de contrôle interne de la Société avec le chef de la direction financière ou tout autre dirigeant ou employé de la Société exerçant une responsabilité à l'égard de la fonction d'audit interne;
- 10.1.5 réviser les rapports des responsables de l'audit interne sur une base trimestrielle ou annuelle et s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour donner suite aux suggestions découlant de ce ou ces rapport(s);
- 10.1.6 recommander au conseil d'administration de celle-ci la nomination ou la révocation d'un dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société;
- 10.1.7 réviser et approuver le plan annuel d'audit interne et s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de cette fonction;
- 10.1.8 requérir de la fonction d'audit interne qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité d'assumer ses responsabilités de façon objective et, à cette fin, obtenir de la direction la divulgation des services autres que d'audit interne rendus à la Société par les consultants auxquels cette fonction est impartie;
- 10.1.9 évaluer la performance globale des consultants externes auxquels la fonction d'audit interne a été impartie, en totalité ou en partie, incluant les services autres rendus par ces consultants, et analyser l'impact de ces services sur leur indépendance;
- 10.1.10 s'assurer de la collaboration entre l'audit interne et les auditeurs externes de la Société;
- 10.1.11 rencontrer, en l'absence de la direction, le dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société ou le consultant externe auquel cette fonction a été impartie;
- 10.1.12 réviser les lettres de représentation de la direction adressées aux auditeurs externes concernant les systèmes et contrôles financiers de la Société;
- 10.1.13 réviser les transactions entre parties liées (*related-party transactions*) et faire part de commentaires au conseil d'administration à l'égard de ces transactions;
- 10.1.14 réviser tout changement au code d'éthique de la Société;
- 10.1.15 réviser les recommandations formulées par les organismes de réglementation ou par les auditeurs externes ou internes et faire rapport au conseil d'administration;
- 10.1.16 établir les procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou les questions d'audit et les procédures relatives à la présentation confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations à l'égard de questions douteuses en matière de comptabilité et d'audit;
- 10.1.17 réviser et approuver les politiques d'embauche de la Société relatives aux associés et aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société qui respectent les règles de déontologie de l'ICCA.

### 10.2 Auditeurs externes

- 10.2.1 adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à leur rémunération;
- 10.2.2 réviser et discuter le rapport rédigé par les auditeurs externes indiquant d'une manière détaillée tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité; recommander des mesures que devrait prendre le conseil d'administration pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;
- 10.2.3 approuver au préalable tous les services qui ne sont pas liés à l'audit et qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs et s'assurer que les auditeurs externes ne rendent pas les services suivants à la Société;

## Services interdits non liés à l'audit

- les services de tenue de livres comptables et autres services liés aux livres comptables et aux états financiers de la Société;
- les services de soutien aux experts ou en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception de systèmes d'information financière et leur mise en place;
- les services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une opération ou rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition des audits internes;
- les fonctions de gestion;
- la prestation de services en matière de ressources humaines;
- les services de courtiers, de conseillers en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services de représentation;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

10.2.4 réviser la nature et l'étendue des travaux des auditeurs externes de la Société;

10.2.5 rencontrer les auditeurs externes et la direction pour discuter des états financiers annuels ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société;

10.2.6 discuter avec les auditeurs externes non seulement l'acceptabilité, mais aussi la qualité des principes comptables suivis par la Société dans ses rapports financiers;

10.2.7 réviser les lignes directrices concernant l'octroi par la Société de contrats de services professionnels aux auditeurs externes, décrivant les critères et niveaux d'autorisation requis à l'égard des types de services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à offrir à la Société;

10.2.8 rencontrer régulièrement les auditeurs externes de la Société en l'absence de la direction;

10.2.9 superviser le travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et autres que d'audit, et analyser l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière;

10.2.10 procéder à l'évaluation annuelle et à l'évaluation complète et approfondie des auditeurs externes au moins tous les cinq ans;

10.2.11 établir que le cabinet d'audit externe a un processus en place qui traite de la rotation de l'associé principal en audit et des autres associés en audit qui s'occupent du compte, comme l'exigent les règles d'indépendance de l'ICCA;

10.2.12 établir que les auditeurs externes sont un cabinet d'experts-comptables ayant conclu une convention de participation, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, et qu'au moment où ils ont préparé leur rapport portant sur les états financiers annuels de la Société, ils respectaient les sanctions prises et les restrictions émises par le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

## 10.3 Information financière

10.3.1 réviser les états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société, après revue (ou lecture) ou audit de ceux-ci par les auditeurs externes, et en recommander l'approbation au conseil d'administration de la Société; si jugé opportun, passer en revue les états financiers non audités (ou établis à l'interne par la direction) de certaines filiales;

10.3.2 obtenir de la direction un rapport annuel, qui peut être verbal ou écrit, concernant les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des états financiers de la Société, incluant les politiques dont l'application est laissée à la discrétion ou au bon jugement de la direction;

- 10.3.3 sur une base annuelle, réviser avec la direction, les auditeurs externes et les responsables de la fonction d'audit interne, séparément, a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs externes ou les responsables de la fonction d'audit interne à l'égard de la préparation des états financiers, b) toute difficulté éprouvée au cours de l'audit, incluant toute restriction sur la portée du travail ou sur l'accès à l'information requise et c) la réponse de la direction à chacun de ces éléments;
- 10.3.4 annuellement ou périodiquement, si jugé opportun, réviser tous les changements importants aux principes comptables appliqués par la Société ou aux pratiques de divulgation financière qui sont suggérés par les auditeurs externes, la direction ou les responsables de la fonction d'audit interne; réviser avec les auditeurs externes, la direction et les responsables de la fonction d'audit interne, à intervalles appropriés, l'étendue à laquelle les changements ou améliorations aux pratiques comptables ou financières, tels qu'approuvés par le comité d'audit, ont été mis en application;
- 10.3.5 réviser tous les placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société, lorsqu'ils sont portés à son attention par les auditeurs externes ou un dirigeant;
- 10.3.6 réviser et recommander au conseil d'administration l'approbation des documents d'information contenant de l'information financière, auditée ou non auditée, notamment l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, la notice annuelle et les communiqués de presse reliés à la publication des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société;
- 10.3.7 s'assurer que les bonnes procédures sont en place aux fins d'examen de la divulgation par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, et évaluer périodiquement le caractère approprié de ces procédures;
- 10.3.8 réviser et discuter avec la direction toutes les transactions, tous les arrangements, toutes les obligations (y compris les obligations contingentes) et tous les engagements importants hors bilan, et autres relations de la Société ou de toute filiale avec des entités non consolidées ou autres personnes, qui peuvent avoir un effet immédiat ou futur important sur la situation financière, les changements dans la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités, les ressources en capital ou sur des composantes importantes des revenus ou des dépenses;
- 10.3.9 s'enquérir auprès de la direction, des changements importants adoptés par des organismes tels que les Bourses ou les commissions des valeurs mobilières ainsi que ceux apportés aux normes comptables et pouvant avoir une incidence sur l'établissement ou la divulgation des états financiers de la Société et de ses filiales et en informer le conseil d'administration, s'il y a lieu;
- 10.3.10 réviser le rapport de la direction relatif à tout litige, avis de cotisation ou toute autre réclamation de même nature, qui pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et s'assurer que ces réclamations d'importance soient correctement divulguées dans les états financiers.

#### 10.4 Divers

Exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.